

REGLEMENT DU PROCESSUS D'ADMISSION 2022 DU LYCÉE AIRBUS

Procédure d'inscription initiale	2
Procédure d'inscription définitive	2
Procédure de sélection :	3
Sélection pour les diplômés du baccalauréat professionnel	3
1ère étape : Phase de sélection à distance	3
Constitution du dossier scolaire :	3
Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)	3
Candidats admissibles	3
2ème étape : Phase de sélection en présentiel	4
Organisation des épreuves de dextérité et de l'entretien de motivation	4
Épreuves de dextérité	4
Entretien de motivation	4
Candidats admis	5
Sélection pour la Mention Complémentaire technicien(ne) en peinture aéronautique	5
1ère étape : Phase de sélection à distance / Sélection sur dossier	5
Constitution du dossier:	5
Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)	5
Candidats admissibles	5
2ème étape : Sélection en présentielle / sur l'épreuve pratique et entretien de motivation	6
Épreuve pratique	6
Entretien de motivation	6
Candidats admis	6
Sélection pour le CAP aéronautique, option structure	7
1ère étape : Phase de sélection à distance / Sélection sur dossier	7
Constitution du dossier	7
Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)	7
Candidats admissibles	7
2ème étape : Sélection en présentielle / sur l'épreuve pratique et entretien de motivation	8
Épreuve pratique	8
Entretien de motivation	8
Candidats admis	8
ANNEXE	10

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

1. Procédure d'inscription initiale

Les candidats ont la possibilité de procéder à une pré-inscription sur toute l'année via une interface internet uniquement (lyceearbus.com).

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Pour les baccalauréats professionnels:
 - o avoir au minimum le niveau scolaire de classe de 3^{ème} et être au maximum en classe de 1^{ère},
 - o être âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans à la date de la rentrée des élèves de 2^{ndes} le 25/08/22.
- Pour la Mention Complémentaire technicien(ne) en peinture aéronautique:
 - o être titulaires d'un des bacs professionnels suivants : Aéronautique (toutes options), Aviation générale, Réparation des carrosseries,
 - o avoir minimum 18 ans au 1er septembre de l'année en cours.
- Pour le CAP aéronautique, option structure:
 - o être titulaire d'un CAP ou bac professionnel dans le secteur industriel ou d'un bac technologique.
 - o avoir minimum 18 ans et moins de 25 ans au 31 décembre de l'année en cours.

2. Procédure d'inscription définitive

Les inscriptions définitives des candidats se feront :

- Via une interface internet uniquement pour les diplômes du BAC et CAP et par envoi de dossier par mail pour le diplôme de la Mention Complémentaire.
- Sur une durée définie d'environ 6 semaines
 - ⇒ Les candidatures au-delà de cette durée ne pourront pas être prises en compte.

Pour le diplôme de la MC, la prise en compte de l'inscription est définitive lorsque le candidat a fourni par email tous les documents nécessaires à l'inscription :

- Pièce d'identité
- Bulletins de 1^{ère} et terminale
- CV
- Lettre de motivation

Pour les baccalauréats professionnels et CAP, la prise en compte de l'inscription est définitive lorsque le candidat a fourni sur la plateforme tous les documents nécessaires :

- Pièce d'identité,
- Autorisation parentale (uniquement pour les bac).

Si l'ensemble des documents n'est pas fourni au maximum 5 jours après la clôture des inscriptions, la candidature sera annulée.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

Dans le cadre de processus d'admission aux diplômes du baccalauréat professionnel et CAP, le candidat peut faire une demande d'aménagement et de compensation par rapport à un handicap. Cette demande ne pourra être prise en compte que si le candidat fournit un document officiel de l'académie précisant les aménagements nécessaires.

La direction du lycée se réserve le droit de refuser les aménagements qui ne sont pas en adéquation avec certains types d'épreuves du processus d'admission.

3. Procédure de sélection :

Afin de promouvoir la diversité dans les classes, des actions positives peuvent être mises en œuvre envers :

- Les candidats de sexe féminin,
- Les candidats ayant prouvé leur handicap,
- Les candidats issus des Réseaux d'Éducation Prioritaires.

3.1. Sélection pour les diplômes du baccalauréat professionnel

3.1.1. 1ère étape : Phase de sélection à distance

3.1.1.1. Constitution du dossier scolaire :

Le dossier est constitué des 2 derniers bulletins de notes du candidat.

Les notes retenues sont celles du baccalauréat professionnel aéronautique et leur coefficient associé cf annexe.

La moyenne retenue par matière est celle des 2 bulletins.

3.1.1.2. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

Il sera communiqué au candidat un lien avec ses identifiants lui permettant d'accéder à un test de personnalité sous forme de mini-jeu (serious game).

Cet exercice permettra d'évaluer l'adéquation du profil du candidat par rapport aux attentes du lycée.

3.1.1.3. Candidats admissibles

La liste des candidats admissibles est définie par :

- la moyenne des notes des bulletins.
- L'adéquation au profil défini par le test de personnalité.

Environ 250 candidats sont retenus à cette étape. Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient. Cette liste sera clôturée à la fin des inscriptions de la 2^{ème} étape soit le 16/05/22.

Les classements ne sont pas communiqués aux candidats, ni aux jurys d'entretien.

3.1.2. 2ème étape : Phase de sélection en présentiel

3.1.2.1. Organisation des épreuves de dextérité et de l'entretien de motivation

Ces épreuves se dérouleront pour chaque candidat sur une même journée.

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau d'entretien via une plateforme sur internet (créneau spécifique pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve), et ce dans un temps limité. Les candidats ne s'étant pas inscrits pendant ce temps limité ne pourront pas prétendre à passer ces épreuves.

Les candidats venant de hors-métropole pourront réserver un créneau par anticipation dès leur inscription mais ils ne seront convoqués que s'ils sont sélectionnés à la première étape.

Horaires et organisation de l'accueil :

- Les épreuves se déroulant dans les locaux d'Airbus, les candidats sans pièce d'identité avec photographie, en cours de validité seront refusés (le permis n'est pas une pièce d'identité). La carte d'identité française est valable 15 ans.
- Sauf cas de force majeure, les candidats arrivant plus de 15 minutes après l'heure de leur convocation seront refusés.

3.1.2.2. Épreuves de dextérité

Les épreuves de dextérité réalisées dans un temps imparti :

- sont définies par un organisme extérieur, et validées par le Directeur du Lycée,
- sont corrigées et observées par un organisme extérieur et des professionnels du lycée, en garantissant l'anonymat des candidats.

La liste du matériel nécessaire est donnée sur la convocation. Aucun matériel ne sera prêté par le lycée en cas d'oubli, ni par un autre candidat.

En cas de fraude constatée par les surveillants de l'épreuve, les candidats concernés en seront notifiés lors de l'épreuve, et leurs épreuves ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'épreuve, les observateurs remplissent une grille d'observation factuelisant l'évaluation du candidat et se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

La note de dextérité est intégrée à la moyenne des bulletins retenue à la première étape pour constituer la note d'écrit.

3.1.2.3. Entretien de motivation

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

L'entretien de motivation a pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Agent de Fabrication. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation factuelisant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et d'un recruteur, et s'appuient sur une trame de questions communes.

Après les entretiens, les jurys se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

A l'issue de chaque entretien, le binôme du jury remplit une grille d'évaluation, donnant la note d'oral du candidat.

3.1.2.4. Candidats admis

La Direction du Lycée associe la note de l'écrit et de l'oral (60%oral+40%écrit) pour sélectionner les candidats et déterminer les admis définitifs au nombre de 120 environ.

Le classement des candidats n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'oraux.

Une liste d'attente est également constituée. Elle peut être utilisée en cas de désistement, afin de proposer leur place à d'autres candidats. Les candidats concernés en sont informés. La liste définitive des admis est figée au 15 juillet.

3.2. Sélection pour la Mention Complémentaire technicien(ne) en peinture aéronautique

3.2.1. 1ère étape : Phase de sélection sur dossier

3.2.1.1. Constitution du dossier:

Le dossier est constitué :

- Des bulletins de notes de première et de terminale du candidat.
- D'un CV
- D'une lettre de motivation

3.2.1.2. Candidats admissibles

La liste des candidats admissibles est définie à partir de l'examen du dossier.
Les candidats admissibles sont convoqués pour la 2ème étape.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

3.2.2. 2ème étape : Sélection sur entretien de motivation et épreuve pratique

3.2.2.1. Entretien de motivation

La première étape de cette sélection consiste en un entretien ayant pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste, à travers des questions communes, en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Technicien en Peinture Aéronautique. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation actualisant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et d'un recruteur, et s'appuient sur une trame de questions communes.

3.2.2.2. Épreuve pratique

La deuxième étape de cette sélection consiste en une épreuve pratique ayant pour but de vérifier les aptitudes à apprendre le métier de technicien en peinture aéronautique.

L'épreuve pratique est réalisée dans un temps imparti et le matériel est fourni. Elle est mise en œuvre avec des maîtres d'apprentissage qui encadrent les apprentis en entreprise.

A l'issue de l'épreuve, une grille d'observation actualisant l'évaluation du candidat est remplie.

3.2.2.3. Candidats admis

A l'issue des entretiens et des épreuves pratiques, un jury composé du responsable de la formation et d'un recruteur établit la liste des admis

Le classement n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'entretiens.

La liste définitive des admis est figée au 7 août.

Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient. Cette liste est clôturée pour la rentrée (début septembre à titre indicatif).

3.3. Sélection pour le CAP aéronautique, option structure

3.3.1. 1ère étape : Phase de sélection à distance / Sélection sur dossier

3.3.1.1. Constitution du dossier

Le dossier est constitué :

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceairbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

- 2 derniers bulletins de notes de terminale du candidat. La moyenne retenue par matière est celle de l'ensemble des bulletins.
- D'un CV
- D'une lettre de motivation

3.3.1.2. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

Il sera communiqué au candidat un lien avec ses identifiants lui permettant d'accéder à un test de personnalité sous forme de mini-jeu (serious game).

Cet exercice permettra d'évaluer l'adéquation du profil du candidat par rapport aux attentes du lycée.

3.3.1.3. Candidats admissibles

La liste des candidats admissibles est définie par :

- la moyenne des notes des bulletins.
- L'adéquation au profil défini par le test de personnalité.

Environ 10 candidats sont retenus à cette étape. Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient. Cette liste sera clôturée à la fin des inscriptions de la 2^{ème} étape soit le 16/05/22.

Les classements ne sont pas communiqués aux candidats, ni aux jurys d'entretien.

3.3.2. 2ème étape : Sélection en présentielle / sur l'épreuve pratique et entretien de motivation

3.3.2.1. Épreuve pratique

L'épreuve pratique réalisée dans un temps imparti :

- sont définies par un organisme extérieur, et validées par le Directeur du Lycée,
- sont corrigées et observées par un organisme extérieur et des professionnels du lycée, en garantissant l'anonymat des candidats.

La liste du matériel nécessaire est donnée sur la convocation. Aucun matériel ne sera prêté par le lycée en cas d'oubli, ni par un autre candidat.

En cas de fraude constatée par les surveillants de l'épreuve, les candidats concernés en seront notifiés lors de l'épreuve, et leurs épreuves ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'épreuve, les observateurs remplissent une grille d'observation factuelisant l'évaluation du candidat et se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

La note de dextérité est intégrée à la moyenne des bulletins retenue à la première étape pour constituer la note d'écrit.

3.3.2.2. Entretien de motivation

L'entretien de motivation a pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Agent de Fabrication. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation factuelisant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et d'un recruteur, et s'appuient sur une trame de questions communes.

Après les entretiens, les jurys se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

A l'issue de chaque entretien, le binôme du jury remplit une grille d'évaluation, donnant la note d'oral du candidat.

3.3.2.3. Candidats admis

La Direction du Lycée associe la note de l'écrit et de l'oral (60%oral+40%écrit) pour sélectionner les candidats et déterminer les admis définitifs.

Le classement des candidats n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'oraux.

Une liste d'attente est également constituée. Elle peut être utilisée en cas de désistement, afin de proposer leur place à d'autres candidats. Les candidats concernés en sont informés. La liste définitive des admis est figée au 7 août.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceairbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

ANNEXE

Prise en compte des bulletins pour la sélection aux diplômes du baccalauréat professionnel.

Matières prises en compte et coefficients associés

Matière	Coefficient
Français	2.5
Histoire Géographie	2.5
Mathématiques	1.5
Physique Chimie	1.5
Anglais	2
Arts plastiques	1
EPS	1

Grille de traduction pour les bulletins de notes présentant une notation différente qu'une base 20.

SYSTÈME DE NOTATION	Equivalence	A prendre en compte pour le calcul de la moyenne
E	0-4	2
D	4-8	6
C	8-12	10
B	12-16	14
A	16-20	18
1	0-5	2,5
2	5-10	7,5
3	10-15	12,5
4	15-20	17,5
NA	0-6,7	3,35
VA	6,7-13,3	10
A	13,3-20	16,65

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

SYSTÈME DE NOTATION	Equivalence	A prendre en compte pour le calcul de la moyenne
NA	0-5	2,5
PA	5-10	7,5
A	10-15	12,5
D	15-20	17,5

Maitrise insuffisante	0-5	2,5
Maitrise fragile	5-10	7,5
Maitrise satisfaisante	10-15	12,5
Très bonne maitrise	15-20	17,5

MI	0-5	2,5
MF	5-10	7,5
MS	10-15	12,5
TBM	15-20	17,5

Bulletin anglais :	1 à 9	
1	0-2,2	1,1
2	2,2-4,4	3,3
3	4,4-6,6	5,5
4	6,6-8,8	7,7
5	8,8-11,1	10,0
6	11,1-13,3	12,2
7	13,3-15,5	14,4
8	15,5-17,8	16,65
9	17,8-20	18,9

SANS LE BLANC

Rouge	0-5	2,5
Jaune	5-10	7,5
Vert clair	10-15	12,5
Vert foncé	15-20	17,5

NA	0-4	2
VA	4-8	6
PA	8-12	10
A	12-16	14
AA	16-20	18

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceeairbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S

SYSTÈME DE NOTATION	Equivalence	A prendre en compte pour le calcul de la moyenne
---------------------	-------------	--

Non atteints	0-5	2,5
Partiellement atteints	5-10	7,5
Atteints	10-15	12,5
Dépassés	15-20	17,5

Maîtrise insuffisante	0-3,3	1,5
Début de maîtrise	3,3-7	5
Maîtrise fragile	7-10	8,5
Presque maîtrisé	10-13	11,5
Maîtrise satisfaisante	13-17	15
Très bonne maîtrise	17-20	18,5

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S